

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
MAIRIE de Val-de-Sos
3 Grande Rue
Videssos
09220 Val-de-Sos

Compte rendu de la réunion du CM du 28 mai 2020

Ouverture séance 18 H 45 par Jean MAGALHAES maire en fonction, appel nominal, le maire déclare conseil municipal installé.

Présents : Mesdames et Messieurs BERLUREAU, Georges BERTRAND, Serge BONJEAN, Serge CHIABRANDO, Marc COLLEONI, Marie-José DANDINE, Thierry DELPY, Monique DREUX, Dominique DUPUI, Paul-André GOT, Mylène GUITART, Ludovic JOBKES, Marie-Jeanne LERY-MARFAING, Bernard MERCIER, Emeline PALMA, Natale PITTONI, Franck RABIN, Jacques SEGUELAS, Rémy THERIN.

ABSENTS représentés :

ABSENTS Excusés :

ABSENTS :

Nomination Secrétaire : Emeline PALMA

Introduction :

Discours de Jean MAGALHAES, présentation de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1- DELIBERATION 2020 038 – Election du Maire

Le doyen Mr Patrick BERLUREAU préside la séance. Remerciements à Jean MAGALHAES/ proposition de la candidature de Marie-José au poste de maire de Val de Sos.

Lecture des articles L2122-4/ L2122-5/ L2122-7.

Marie-Josée DANDINE accepte d'être candidate. Aucun autre candidat déclaré.

Résultats du vote à bulletin secret :

- 19 votants : 0 abstention, 0 contre.

Marie-Josée DANDINE est élue à l'unanimité, remise de l'écharpe par M. MAGALHAES.

M. Jean MAGALHAES prend la parole pour rappeler le parcours de Marie-Josée DANDINE dans les fonctions municipales (1^{ère} adjointe depuis 2008), rend hommage au conseil sortant et aux agents municipaux.

Marie-Josée DANDINE remercie l'assistance pour la confiance, le soutien et le résultat des élections, rend hommage à M. MAGALHAES et à son travail depuis 43 ans, insiste sur la poursuite du travail de l'ancienne équipe dans le programme annoncé.

Remise symbolique des clés de la Mairie.

2 - DELIBERATION 2020 039 – Nombre d'adjoints

Marie-Josée DANDINE prend la présidence de la séance, elle propose le nombre d'adjoints qui correspond également au nombre de maires délégués (4).

Elle précise qu'habituellement les votes en conseil municipal se font à main levée sauf pour des désignations nominatives ou si 1/3 du CM le demande.

Elle propose donc un vote à main levée. Accord des conseillers.

Le nombre de 4 adjoints est voté à l'unanimité.

3 - DELIBERATION 2020 040- Election des adjoints.

Le Maire de la commune de Val de Sos propose vote à bulletin secret pour :

- **Election du premier adjoint**

Mme Mylène GUITART est élue à l'unanimité.

Le maire précise les délégations : Communication, Enfance Jeunesse, Citoyenneté, Association

19 votants : 0 abstention, 0 contre.

- **Election du deuxième adjoint**

M. Patrick BERLUREAU est élu deuxième adjoint à l'unanimité.

Le maire précise les délégations : Budget, Finances, Patrimoine

19 votants : 0 abstention, 0 contre.

- **Election du troisième adjoint**

Mme Monique DREUX est élue troisième adjoint à l'unanimité.

Le maire précise les délégations : Urbanisme, Cadre de Vie

19 votants : 0 abstention, 0 contre.

- **Election du quatrième adjoint**

M. Georges BERTRAND est élu quatrième adjoint à l'unanimité.

Le maire précise délégations : Travaux, Centrale Hydraulique

19 votants : 0 abstention, 0 contre.

L'ensemble des adjoints est élu à l'unanimité.

4- DELIBERATION 2020 041- Election des maires délégués

Le maire propose les maires délégués suivants, vote à bulletins secrets

GOULIER : Monique DREUX

19 votants : 0 abstention, 0 contre.

SEM : Patrick BERLUREAU
19 votants : 0 abstention, 0 contre.

SUC et SENTENAC : Georges BERTRAND
19 votants : 0 abstention, 0 contre.

VICDESSOS : Mylène GUITART
19 votants : 0 abstention, 0 contre.

L'ensemble des maires délégués est élu à l'unanimité.

5 - LECTURE CHARTE DE L'ELU

Le maire fait lecture de la charte :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

6 - INFORMATIONS DIVERSES

- Délégations :

Le maire informe qu'elle donne 5 délégations aux conseillers suivants :

Dominique DUPUI	: Environnement (PNR, Natura 2000) Agriculture
Marie LERY MARFAING	: Social, Solidarité
Natale PITTONI	: Entretien, petits travaux
Bernard MERCIER	: Prévention, Sécurité publique
Serge CHIABRANDO	: Gros travaux, Sécurité Qualité Vie Santé au Travail

Elle précise que le bureau sera constitué du maire, maires délégués/adjoints, les 5 conseillers délégués. Il se réunira tous les mercredis à 17h. La parité est ainsi respectée au sein du bureau.

- Date prochain bureau le 3 juin à 17 h.
- Date prochain conseil municipal vendredi 5 juin 18h l'ordre du jour étant chargé.

- Livraison masques mardi : livraison mardi, distribution mardi après-midi.

Séance levée à 19 h 45

Le Maire



Marie-José DANDINE

Le secrétaire de séance



Emeline PALMA